



- Communiqué de presse -

Paris, le 30 novembre 2010

Dernier recours pour la médecine de premier recours !

A l'occasion de la visite annoncée du président de la République dans un « pôle de santé libéral et ambulatoire » de Basse-Normandie, et alors que des annonces y sont attendues suite à la publication du rapport d'Elisabeth Hubert sur l'avenir de la médecine de proximité, le CISS fait valoir qu'il réclame depuis de nombreuses années :

- La conduite d'un **débat sur les ressources nécessaires à l'équilibre des comptes** de l'assurance maladie.
- L'adoption d'une **rémunération au forfait pour la part principale de l'activité médicale de premier recours**, tant pour répondre aux aspirations financières des médecins que pour garantir une répartition harmonieuse des professionnels sur le territoire ... plutôt que la poursuite d'une rémunération essentiellement centrée sur l'acte et accompagnée de la probable création d'un secteur optionnel, qui ne fera qu'augmenter encore les restes à charge des usagers et rendre plus opaques les tarifs de leurs soins.
- La **participation des usagers à la Convention médicale**, comme l'exige tout exercice de transparence sur la décision en matière d'usage des fonds publics.

En effet, nos concitoyens ne veulent plus être confrontés à des risques pour leur santé et pour leur vie dans des zones médicales désertées par les médecins. Il appartient donc aux pouvoirs publics de s'en préoccuper, en puisant le cas échéant dans les solutions structurelles qui sont évoquées dans le rapport remis par Mme Elisabeth Hubert.

Il nous semble également primordial, à l'occasion de l'adoption des Projets régionaux de santé et notamment de leurs « schémas ambulatoires », que la cartographie des déserts médicaux soit impérativement fournie aux Conférences régionales de la Santé et de l'Autonomie et que le contrôle des mesures prises pour réduire ces déserts médicaux soit effectivement conduit chaque année devant le conseil de surveillance de chaque Agence régionale de Santé concernée.

Enfin, en ce qui concerne les solutions conjoncturelles évoquées dans le rapport Hubert, elles ne peuvent être mises en place que si elles répondent à un double impératif :

- ne pas se traduire par une baisse de la couverture d'assurance maladie des usagers ni par l'augmentation de leur reste à charge,
- ET ne pas se traduire par une réduction du service de santé apporté aux usagers.

Le président de la République avait inauguré sa présidence par une visite dans une maison de santé pluridisciplinaire à Bletterans dans le Jura. Plus de 2 ans après, il réitère une visite similaire à Orbec dans le Calvados : il s'agit maintenant de passer aux actes !

Contact presse :

Marc Paris – Responsable communication – Tél. : 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95

ADMD - AFD - AFH - AFM - AFPric - AFVS - AIDES - Allegro Fortissimo - Alliance du Cœur - Alliance Maladies Rares - ANDAR - APF - AVIAM - CSF
Epilepsie France - Familles Rurales - FFAAIR - FNAIR - FNAPSY - FNATH - France Alzheimer - France Parkinson - Le LIEN - Les Aînés Ruraux
Ligue Contre le Cancer - Médecins du Monde - ORGECO - SOS Hépatites - Transhépatite - UNAF - UNAFAM - UNAFTC - UNAPEI - Vaincre la Mucoviscidose